



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 02.06.2022
Date d'échéance prévue: 02.06.2023
Numéro de publication: UP04-0000004388

Entité de publication
vo énergies holding SA, Eterpaz 26, 1337 Vallorbe

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de vo énergies holding SA

Organisation concernée:
vo énergies holding SA
CHE-113.455.971
Rue des Eterpaz 26
1337 Vallorbe

Indications concernant l'assemblée générale:
24.06.2022, 17:30 heures, Salle du Casino, Place du Pont 3, 1337 Vallorbe

Texte d'invitation/ordre du jour: vo énergies holding SA

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en
assemblée générale ordinaire

le vendredi 24 juin 2022 à 17h30, à la Salle du Casino de Vallorbe, Place du Pont 3.

Liste de présence ouverte de 16h30 à 17h15.

Ordre du jour :

1. Constatations préalables et ouverture de l'assemblée générale.

2. Rapport du conseil d'administration.

3. Comptes de l'exercice 2021

a. Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.

b. Comptes consolidés de l'exercice 2021

Proposition du conseil d'administration : approbation.

4. Emploi du solde à disposition de Fr. 9'468'134.58, résultant du bilan

Proposition du conseil d'administration : le solde au bilan est affecté de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de 6 % Fr. 137'834.04

- report à compte nouveau Fr. 9'330'300.54

Fr. 9'468'134.58

5. Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration : L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

6. Election

6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose :

– de réélire Mme Aline Isoz et M. Claude Recordon comme membres du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

6.2 Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société BfB Fidam révision SA en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.

7. Divers

Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit, sous pli ordinaire, une convocation personnelle, le rapport de gestion avec le rapport de révision et une carte d'admission à l'assemblée avec procuration.

Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions le 02 juin 2022 peuvent voter.

Vallorbe, le 02 juin 2022 Le Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le vendredi 24 juin 2022 à 17h30, à la Salle du Casino de Vallorbe, Place du Pont 3.

Liste de présence ouverte de 16h30 à 17h15.

Ordre du jour :

1. Constatations préalables et ouverture de l'assemblée générale.

2. Rapport du conseil d'administration.

3. Comptes de l'exercice 2021

- a. Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.
- b. Comptes consolidés de l'exercice 2021

Proposition du conseil d'administration : approbation.

4. Emploi du solde à disposition de Fr. 9'468'134.58, résultant du bilan

Proposition du conseil d'administration : le solde au bilan est affecté de la manière suivante :

-	distribution d'un dividende brut de 6 %	Fr. 137'834.04
-	report à compte nouveau	Fr. 9'330'300.54
		<u>Fr. 9'468'134.58</u>

5. Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration : L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

6. Election

6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose :

- de réélire Mme Aline Isoz et M. Claude Recordon comme membres du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

6.2 Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société BfB Fidam révision SA en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.

7. Divers

Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit, sous pli ordinaire, une convocation personnelle, le rapport de gestion avec le rapport de révision et une carte d'admission à l'assemblée avec procuration.

Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions le 02 juin 2022 peuvent voter.

Vallorbe, le 02 juin 2022

Le Conseil d'administration